

# ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES

## RECUEIL DE L'AVIS DES MEMBRES SUR LE PROJET DE BUDGET 2023

**Monsieur le Président informe les membres de l'Association syndicale, les propriétaires fonciers** lui versant une redevance, qu'en vertu de la réglementation, le projet de budget 2022 sera mis à leur disposition pour avis du 20 décembre 2022 au 13 janvier 2023 dans les mairies d'Amiens (siège de l'association), de Camon, de Longueau et de Rivery aux heures de leur ouverture.